



Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action au F3SCT du 23 juin 2023



Mesdames et Messieurs,

Dans notre déclaration liminaire du mois de mai, nous commençons par rappeler la définition que donne l'OMS de la santé, à savoir que « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, [et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.] » Nous rappellerons régulièrement cette définition car elle nous semble essentielle pour établir des objectifs ambitieux ayant un réel effet sur les conditions de travail des personnels.

Nous aimerions également que notre ministre, et le président, car bien souvent on se demande qui dirige notre ministère, gardent en tête cette définition et fassent du bien-être des agents une réelle priorité. Pas seulement par pur altruisme, mais il nous paraît évident que la bonne santé des agents est un préalable à une École en bonne santé elle-même.

Il faudrait par exemple que notre ministère réalise que gouverner dans la précipitation, par effet d'annonces, est néfaste au bien-être des agent·es, et donc à leur santé. C'est devenu une habitude. Depuis les protocoles sanitaires gérés par des foires aux questions, de nombreuses « réformes », ou contre-réformes, ont été gérées ainsi : la suppression de la technologie en sixième, le retour des mathématiques en première, le PACTE, dont les conséquences ont dues être anticipées dans les EPLE sans texte réglementaire en sont des exemples.

Revenons un peu sur le PACTE dont l'ambition serait de rattraper 20 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 en y consacrant 3 % du budget de l'EN ... en envoyant au passage aux enseignant·es français·es, parmi les moins bien payé·es de l'UE pour un temps de travail plus long devant des classes plus chargées, le message que, en contrepartie de cette augmentation, iels devraient tout de même se mettre un peu au travail. Et que dire du mépris affiché par cette conception du remplacement qui s'apparente davantage à de la garderie faite pour rassurer les parents qu'à une exigence éducative ? Un cours ça se prépare, on n'enseigne pas des disciplines au pied levé à des classes que l'on ne connaît pas, à des niveaux que l'on a pas forcément. Pour préparer des cours il faut du temps, hors du temps nous n'en disposons plus. Précisons de plus que, contrairement aux annonces du président, le PACTE ne fera pas diminuer, ou alors à la marge, le nombre de cours manqués par les élèves pour absences de profs. En effet, le remplacement de courte durée est un dispositif qui existe déjà, moins bien payé mais plus souple que celui proposé par le PACTE. De plus, en LGT par exemple, environ 75 % des absences sont dues à l'organisation des épreuves de spécialités pour le bac en mars. Que ce soit dans le premier degré ou dans le second degré, le PACTE ne réglera ni l'insuffisance de la rémunération des personnels, ni les dysfonctionnements de l'École !

- La contre-réforme des lycées professionnels : Alors qu'aucun bilan n'a été fait des précédentes réformes, qui se résument à une diminution d'une année de formation et à une division par deux des enseignements généraux, ce projet vise à pousser encore un peu plus les lycéen·es hors de l'école. Rappelons que le lycée professionnel est né en 1985 de la volonté d'extraire les enfants de l'entreprise, en leur proposant une formation complète. Il est bien loin le temps où le droit du travail était enseigné en LP.

On pourrait aussi revenir sur la suppression de la technologie en sixième, l'ajout de l'heure et demi de mathématiques en première, les épreuves de spécialité en juin, l'épreuve tant critiquable de « grand oral », la contre-réforme des retraites, la situation 100 % précaire des AESH pourtant 100 % nécessaires, le trop fréquent oubli des discrets mais indispensables personnels administratifs et bien d'autres thèmes encore.

Nous ne passons pas à autre chose, tous ces sujets restent d'actualité et nous reviendrons

dessus régulièrement, mais pour finir notre déclaration liminaire, nous souhaitons revenir sur le battage médiatique, orchestré par le maire de Nice, et relayé par notre ministre, autour des affaires récentes d'atteintes à la laïcité dans des établissements scolaires du département. Nous condamnons tout acte de prosélytisme à l'école, et ce quelle que soit la religion concernée. Nous sommes toutefois scandalisés par l'instrumentalisation de faits montés en épingle, qui concernent moins d'une quinzaine d'élèves de 3 écoles de Nice sur les 1317 établissements publics que compte l'académie. Nous sommes profondément choqués par la projection sur la scène médiatique d'enfants, de familles et d'écoles qui n'avaient nullement l'impression de traverser une crise quelconque. Ces affaires avaient été traitées comme il se doit et sans en faire étalage par des personnels toujours attentifs à ce qui se passe au sein des écoles et qui prennent l'ensemble des signes qu'ils observent au sérieux. En aucun cas, la laïcité ne doit être instrumentalisée comme une arme de stigmatisation. Elle doit rester conforme à la loi de 1905 : une loi assurant la liberté de conscience et garantissant le droit de croire comme de ne pas croire.

Je vous remercie de votre écoute.